

90 B 53

A235

**RM CONSULTANTS ASSOCIES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros**  
**Siège social : 19 rue Paul Henri Spaak BP 105**  
**26000 VALENCE**  
**352 224 687 RCS ROMANS**

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE ROMANS LE  
- 2 JAN. 2008

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 15 JUIN 2007**



L'an deux mille sept  
Et le quinze juin à onze heures

Les associés de la société RM CONSULTANTS ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 19 rue Paul Henri Spaak BP 105 - 26000 VALENCE, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicanor RICOTE Président,

Monsieur Nicanor RICOTE et la société ARH STRATEGIE MANAGEMENT, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Suzette DELEPINE est désignée comme secrétaire.

Monsieur Gérard BLANC, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 55 000 actions sur les 55 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins majorité du capitale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Remplacement du commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte qu'en raison de la démission de Monsieur Gérard BLANC commissaire aux comptes titulaire, la société BLANC ET ASSOCIES AUDIT – 6, rue Gilbertès – BP 262 – 42301 ROANNE CEDEX a été désignée en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke on the left, a circular loop in the middle, and a smaller loop on the right.